

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT D'ABITIBI-OUEST

260, 1^{re} Rue Est, La Sarre (Québec) J9Z 2B8 - Téléphone ; (819) 333-2214 333-3672 Télécopieur ; (819) 333-3677

COMMENTAIRES DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
D'ABITIBI-OUEST

**« Consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
portant sur le
Développement durable de la production porcine au Québec »**

Document présenté à :
Ville-Marie
18 mars 2003

Table des matières

<i>AVANT-PROPOS</i>	2
<i>COMMENTAIRES GÉNÉRAUX</i>	3
<i>LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES</i>	4
<i>DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS</i>	4
<i>RÉFLÉCHIR AVANT D'AGIR</i>	5
<i>PRODUCTION PORCINE: OUI, MAIS.</i>	6
<i>AGIR COLLECTIVEMENT</i>	6
<i>AGIR INDIVIDUELLEMENT</i>	7
<i>CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES</i>	8
<i>RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS</i>	9
<i>CONCLUSION</i>	10

AVANT-PROPOS

Le Centre local de développement d'Abitibi-Ouest, constitué d'un partenariat énergique entre les instances politiques municipales et la communauté locale, a pour mandat de mettre en place et de favoriser les conditions propices au développement de l'économie de son territoire. Animé de la conviction que les territoires ruraux représentent des territoires d'avenir, le CLDAO cherche à développer les potentialités des différents milieux, dans le respect des particularités et des dynamiques propres à chacun d'eux. Notre rôle consiste ainsi à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche concertée tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur notre territoire.

Le Centre local de développement d'Abitibi-Ouest travaille donc à stimuler l'activité économique et à créer les conditions favorables à la prospérité des entreprises. Il appuie les initiatives prometteuses et épaulé les entrepreneurs dans leurs démarches dans les différents secteurs de l'économie, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il fait en sorte que les gens, les entreprises, les idées et les projets créateurs d'emplois soient attirés par notre région, s'y établissent et y prospèrent. Le CLDAO veille de plus à ce que ce développement économique et de l'emploi se fasse dans le respect des préoccupations sociales, rurales, environnementales et touristiques.

Le CLDAO s'est donné comme axe d'intervention prioritaire pour les prochaines années les domaines agricoles et agroalimentaires. Il estime donc de son devoir de s'impliquer dans le débat actuel entourant les activités agricoles et la production porcine au Québec, compte tenu de la place importante qu'occupe l'agriculture dans la structure économique de son territoire et de la nécessité de diversifier et de renforcer cette base d'activités essentielles à sa vitalité.

Le Centre Local de Développement d'Abitibi-Ouest a le plaisir de présenter ses commentaires, réflexions et recommandations à l'occasion des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur le Développement durable de la production porcine au Québec

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La filière de production agroalimentaire joue un rôle primordial dans toutes les régions du Québec. Cette affirmation est particulièrement vraie en Abitibi-Témiscamingue et dans chacun de ses territoires, dont celui d'Abitibi-Ouest. De fait, l'industrie agroalimentaire représente 10 % de l'ensemble des activités économiques de la région et 14 % des emplois de son marché du travail. Ce dernier ratio est plus important dans notre région que dans le reste du Québec où il représente un peu moins de 10 % des emplois.

Toutefois ce ne sont pas seulement l'importance du capital investi ou les retombées économiques directes que l'on doit considérer, mais aussi le fait que l'activité agricole se répartisse sur l'ensemble du territoire et qu'elle permet d'une part d'occuper activement les espaces et d'autre part de stabiliser et de stimuler les communautés rurales. Or, c'est un fait connu, une occupation dynamique de l'ensemble du territoire permet à un milieu de demeurer alerte et proactif, ce qui représente une condition essentielle à son développement.

Ce sont surtout les conditions climatiques prévalant sur le territoire qui ont façonné les activités agricoles. Ainsi, l'Abitibi-Ouest fait partie de ce que les géographes appellent le Moyen-Nord, avec les caractéristiques suivantes : saison estivale chaude mais courte ou très courte, hiver sec, froid et long avec un couvert de neige important et persistant. C'est pourquoi les cultures les plus développées ici sont les cultures fourragères, herbes et céréales. Elles bénéficient en effet des précipitations régulières de l'été et d'une couverture de neige protectrice durant l'hiver. Les productions laitières et bovines valorisent efficacement ces cultures, ce qui explique leur prépondérance sur le territoire.

Les milieux agricoles actifs se concentrent surtout autour de deux lacs, les lacs Abitibi et Macamic, et ces milieux sont généralement peu morcelés et peu affectés par des activités autres qu'agricoles. Par ailleurs, la grande disponibilité de sols agricoles et la pression relativement faible qu'exercent les activités agricoles sur ces sols fait en sorte que le territoire d'Abitibi-Ouest ne fait pas face à une problématique majeure de cohabitation des activités agricoles et non agricoles, comme on peut le voir dans d'autres régions du Québec. Plus précisément, sur les 225,485 hectares du territoire d'Abitibi-Ouest touchés par le décret de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles au Québec, 55 606 ha sont possédés par quelques 200 entreprises agricoles alors que seulement 36 210 ha sont cultivés. Ce dernier chiffre représente à peine 10 % de notre territoire.

Enfin, l'Abitibi-Ouest ne connaît pas de problématique agroenvironnementale majeure due à son agriculture. Le bilan des pratiques agroenvironnementales de la région précise que la charge exercée sur le milieu est faible, en raison justement du caractère extensif de certaines pratiques agricoles associées aux élevages bovins et de la prédominance de culture de plantes fourragères pérennes comme le trèfle et le mil.

LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Nous l'avons vu, les principales productions agricoles en d'Abitibi-Ouest sont la production bovine et la production laitière. Ces deux types de production sont bien adaptés aux caractéristiques biophysiques du territoire. Or, au cours des quinze dernières années, le nombre de producteurs a chuté de près de la moitié, passant de 375 en 1985, à 198 en 2001, tandis que les superficies cultivées augmentaient sensiblement, passant de moins de 30 000 ha en 1985 à 36 210 ha en 2001. Les entreprises laitières diminuent en nombre mais la production quant à elle se maintient ou varie légèrement après avoir connu une baisse importante entre 1985 et 1995. En ce qui a trait aux entreprises bovines, leur nombre a diminué drastiquement de plus de la moitié durant la période de 1985 à 2001 mais le nombre de vaches de boucherie a quant à lui particulièrement augmenté, surtout durant les trois dernières années.

Diversifier les activités agricoles

Il est à noter que l'agriculture territoriale s'est très peu diversifiée au cours de la période de référence, si ce n'est le fait de quelques entreprises horticoles ou d'élevage spécialisé. Le milieu se doit dès lors de faire un constat lucide, le tissu rural et la dynamique de certaines communautés risquent de s'effriter.

Considérant les caractéristiques biophysiques du territoire, on doit comprendre que le développement agricole de l'Abitibi-Ouest passe nécessairement par le développement des filières de productions animales. Cependant, les opportunités de développement sont relativement restreintes. Les productions laitières et avicoles requièrent l'acquisition de quotas de production, constituant des investissements très élevés, alors que les productions de viande bovine ou ovine, très bien adaptées à notre milieu, sont pourtant plus aléatoires.

Parallèlement à ce constat, on note qu'au Québec, la filière porcine représente un moteur essentiel du secteur bioalimentaire dans plusieurs régions, tant par les retombées économiques qu'elle génère que par les emplois créés. Pourtant, la production porcine est victime de son succès. Le moteur connaît des ratés en regard des problèmes environnementaux générés, problèmes associés tout autant à la concentration des élevages porcins qu'à la concentration de l'ensemble des élevages dans la plaine du St-Laurent, et les problèmes de cohabitation se font aigus dans ces régions. Au contraire, la filière de production porcine est quasi inexistante chez nous et nous devons nous battre pour maintenir la vitalité de notre territoire. Il faut alors considérer, dans de telles circonstances, la production porcine comme une opportunité de diversification de l'agriculture et de développement économique de la région, mais pas n'importe comment, pas à n'importe quel prix.

Ainsi, le CLDAO est d'avis qu'un leadership fort et responsable devrait s'exercer afin de voir à la planification du développement de la production porcine sur le territoire, et cette planification devrait considérer l'ensemble des activités d'élevage. Le CLDAO est prêt à collaborer à un tel exercice. Il revient de par la Loi aux Municipalités Régionales de Comté de voir au

développement des activités agricoles sur les terres agricoles, mais nous sommes convaincus que le processus décisionnel accordé à la MRC peut s'accompagner d'une démarche démocratique transparente et concertée, basée sur l'expertise appropriée. La MRCAO a d'ailleurs manifesté une grande ouverture d'esprit à cet effet. Et puisque notre mandat est de soutenir les initiatives de développement, nous estimons devoir nous investir dans le développement durable de toute activité agricole sur le territoire, à plus forte raison lorsque ces activités, intéressantes pour le développement local, ont suscité des problèmes que nous ne voulons pas reproduire.

Réfléchir avant d'agir

La gestion du territoire en vue d'assurer son développement dans un souci de coexistence harmonieuse des activités agricoles et non agricoles et de protection de l'environnement repose d'abord et avant tout sur la disponibilité d'outils appropriés.

En termes d'outils, Le CLDAO fait référence notamment **au Plan de développement des activités agricoles en zone agricole**. Ce concept a été mis de l'avant par l'Ordre des Agronomes du Québec en 1996¹, et a été repris par le Ministère des Affaires Municipales dès 1997, dans le cadre d'un projet-pilote avec la MRC des Etchemins, et dont les résultats apparaissent positifs. En clair, alors que les schémas d'aménagement tracent les grands axes de développement du territoire, la Planification du développement des activités agricoles permettrait pour sa part de caractériser adéquatement le milieu et procurerait de ce fait une connaissance pointue du territoire, du degré de sensibilité de ses zones et du potentiel de chacune d'elles en termes d'opportunités de développement. Ainsi, le plan de développement de la zone agricole pourrait apporter un éclairage indéniable sur les façons dont peuvent s'intégrer les activités agricoles aux autres types d'activités tels que l'exploitation forestière, le tourisme, la villégiature ainsi que le développement résidentiel et industriel, facilitant ainsi la coexistence harmonieuse de toutes ces activités. Enfin, il permettrait d'identifier des lignes directrices d'occupation du territoire agricole tout en facilitant l'existence et le développement sur le territoire de plusieurs productions agricoles dont la production porcine.

Pour le CLDAO, un tel outil, réalisé de concert avec les instances impliquées dans le développement local, permettrait de pallier des problématiques associées au développement anarchiques d'activités agricoles générant des pressions sociales ou environnementales plus intenses, tout autant qu'il servirait de levier de développement pour l'ensemble des intervenants. Il favoriserait de plus l'intégration, dans le développement de la production porcine, de mécanismes permettant de maximiser les impacts sur le développement des communautés rurales et aussi d'y associer une approche environnementale proactive et préventive. C'est pourquoi nous souhaitons nous investir activement dans la réalisation d'une telle planification.

¹ Commentaires sur le projet de loi no 23 « Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles », Juin 1996.

Le fait de se doter collectivement d'une vision de ce que peut devenir l'Abitibi-Ouest agricole, tout en évitant les pièges et les écueils auxquels d'autres ont pu être confrontés, serait prometteur pour l'avenir.

PRODUCTION PORCINE, OUI...MAIS

La notion de développement durable est largement véhiculée et utilisée, au point où il est devenu difficile de définir ce qu'elle signifie réellement. Précisons donc que pour le Centre Local de développement d'Abitibi-Ouest, le développement durable de l'agriculture est indissociable du développement comme tel. Se développer durablement signifie durer dans le temps, se renouveler et s'adapter aux nouveautés et aux changements. La notion s'inscrit ainsi dans un ensemble de gestes, petits ou importants, dans la planification, l'action et les suivis, et qui conduisent à des résultats tangibles, si modestes soient-ils. Ces résultats s'exprimeront tout autant sur les questions environnementales et sociales que sur les techniques de productions et les ressources des entreprises.

Forts des enseignements tirés des expériences des autres régions du Québec qui ont vu se développer la production porcine à grande échelle, le CLD d'Abitibi-Ouest, favorable à cette production, estime que des paramètres précis doivent maintenant être donnés et qu'ils doivent encadrer la production. Mais d'abord, puisque les paramètres techniques, entreprise par entreprise, sont largement disponibles et que les agronomes s'assurent de leur diffusion, nous ne nous attarderons pas à les commenter. Nous nous contenterons de manifester clairement notre appui à l'adoption de toute mesure susceptible de limiter les impacts négatifs potentiels que peut engendrer l'introduction et le développement de la production porcine. Par contre, nous ciblerons des mesures collectives, à être instaurées par l'État, capables de valoriser l'adoption de ces pratiques recherchées.

Agir collectivement : la gestion par bassin versant des activités agricoles

Le territoire d'Abitibi-Ouest comporte actuellement une agriculture qui s'appuie largement sur la culture de plantes fourragères vivaces. Toutefois, le développement d'activités agricoles porcines risque d'entraîner une diminution des superficies de prairies au profit de cultures céréalières annuelles, plus exigeantes et parfois moins écologiques. De même, l'azote et le phosphore sont des éléments présents naturellement dans l'environnement, mais lorsque leur concentration augmente, notamment par les épandages de déjections animales, ces éléments naturels deviennent des polluants. Enfin, on doit tenir compte du fait que les bassins agricoles dynamiques en Abitibi-ouest se situent à proximité de plans d'eau parfois fragiles, les lacs Abitibi et Macamic.

C'est pourquoi il y a lieu de réfléchir dès maintenant à une gestion collective des activités agricoles, une gestion de l'agriculture par bassin versant. Une telle approche doit toucher toutes les activités reliées à la fertilisation et ultimement regrouper l'ensemble des interventions faites sur les entreprises agricoles. Et puisque la nouvelle politique de l'eau prévoit la mise en place

d'organismes de gestion de bassin versant, il nous apparaît opportun de manifester notre intérêt pour ce concept dès à présent. Une telle gestion collective favorise la diffusion et l'adoption rapide des bonnes pratiques agricoles.

Agir individuellement : les règles d'éco-conditionnalité

Le concept d'éco-conditionnalité a été introduit depuis une dizaine d'années dans les discours des différents intervenants du milieu agroalimentaire. En clair, il s'agit de lier les aides à la production consenties par l'État à la mise en place ou au respect de bonnes pratiques environnementales. Une grande partie de l'impact d'une telle mesure, c'est qu'elle offre une forme de garantie, afin de concilier les intérêts parfois divergents de la population et du secteur agricole. Elle permet de plus de restaurer un certain niveau de confiance envers ce dernier. Elle permet enfin de ré-équilibrer l'intervention de l'État et de la concentrer vers les cibles socio-économiques les plus appropriées en relation avec les responsabilités du gouvernement.

Toutefois, dans le contexte actuel, l'éco-conditionnalité ne doit pas se limiter à des mesures incitatives et à des règles d'autoresponsabilisation. Ce principe, si l'on souhaite sa pleine efficacité, devra s'appuyer sur des mesures de suivis appropriées auprès des entreprises porcines et agricoles, sur des mesures de contrôle adéquates de l'application des bonnes pratiques agricoles et enfin sur des mesures dissuasives et coercitives.

CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES

Le CLD d'Abitibi-Ouest ne peut passer sous silence le fait que le développement des activités agricoles, et particulièrement des élevages porcins, permettrait la consolidation de certaines infrastructures, et ce pour toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue. En effet, les activités d'approvisionnement à la ferme, sans être actuellement compromises, gagneraient beaucoup à la diversification des élevages. Mais ce sont surtout les activités d'abattage et de transformation de la viande de porc et des autres viandes, qui s'effectuent au Témiscamingue, qui consolideraient leur position. En effet, les entreprises actuelles requièrent un plus haut niveau d'activités afin de pouvoir maintenir leurs opérations.

Il va sans dire que si les entreprises de transformation actuelles ne peuvent se consolider, les répercussions seront perceptibles sur l'ensemble des activités agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue. Les milieux et les productions déjà fragiles seront certainement les plus touchés dans cette éventualité.

RECOMMANDATIONS

Le Centre Local de Développement d’Abitibi-Ouest souhaite rappeler les cinq recommandations formulées dans le présent mémoire;

- Favoriser une relative répartition de la production porcine sur le territoire québécois, la problématique actuelle étant engendrée en partie par la concentration de la production principalement dans trois bassins hydrographiques.
- Nous souhaitons que soient favorisées les actions entourant la **Planification du développement des activités agricoles en zone agricole**. Il s’agit d’un exercice constructif qui interpelleraient toutes les instances concernées par les activités agricoles à une plus grande collaboration et qui à terme constituerait un levier majeur de développement dans toutes les communautés rurales.
- La gestion des activités agricoles, notamment des activités de fertilisation, devrait s’effectuer sur la base du bassin versant afin d’avoir une lecture plus complète de l’état de chacun des différents milieux.
- La mise en place du concept d’éco-conditionnalité et des principes afférents à cette mesure.
- En matière de développement économique et régional, mettre directement à contribution les instances créées par le gouvernement québécois, soit les CLD. Ils sont préoccupés tout autant de développement social et environnemental que de développement économique.

CONCLUSION

Le Centre Local de Développement d'Abitibi-Ouest profite de l'occasion qui lui est donnée pour rappeler le principe sur lequel se base l'ensemble des positions qu'il a émises, soit de favoriser l'utilisation prioritaire des bons sols agricoles à des fins agricoles et de miser sur le développement agricole pour dynamiser les communautés rurales, tel qu'il l'a priorisé dans son plan d'action.

Le CLDAO ose croire que ses recommandations aideront la Commission à proposer des solutions novatrices qui permettront de réduire la pollution d'origine agricole et qui favoriseront le développement durable de la production porcine en Abitibi-Ouest et au Québec. Nous espérons que l'ensemble du monde rural et l'agriculture québécoise, ainsi que la société en général bénéficieront ultimement de vos travaux.

DOCUMENTATION CONSULTÉE

Blanchette, Luc, *Avis sur l'industrie bioalimentaire en Abitibi-Témiscamingue*, Août 2002, 6 p.

CREAT, *Actes du Colloque sur les enjeux de l'élevage porcin en Abitibi-Témiscamingue*, Amos, novembre 2002

Centre Local de Développement d'Abitibi-Ouest, *Rapport Annuel 2001*

Côté, Sylvie, Olivier, N., Blanchette, L., Ruel, Y., *Étude sur les Opportunités d'affaires en agroalimentaire en A.T.*, 1997, 231 p.

MAPAQ, *Portrait régional, Abitibi-Témiscamingue*, Ville-Marie, Novembre 2002

MRC Abitibi-Ouest, *Révision du Schéma d'aménagement*, mai 2001

Ordre des agronomes du Québec, *Les défis environnementaux en agriculture, du discours à l'action!*, Actes du Colloque, St-Hyacinthe, 1997

Ordre des agronomes du Québec, *Commentaires sur le projet de loi no 23 « Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles »*, Juin 1996

Robitaille, Robert, *Le portrait agroenvironnemental de l'Abitibi-Témiscamingue*, Novembre 2002, 14 p.